

Contrat d'engagement AMAP oeufs

Saison : du jeudi 10 octobre 2024 au jeudi 25 septembre 2025 inclus

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants dans le cadre et le respect de la Charte des AMAP :

Engagements de l'adhérent :

- accompagner et soutenir le producteur dans son activité et ses projets
- gérer ses retards et absences aux distributions
- selon ses disponibilités, aider bénévolement le producteur en cas de besoin

Engagements du producteur partenaire :

- livrer **chaque quinzaine** des œufs provenant de son poulailler en élevage biologique
- donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une journée portes ouvertes
- être transparent sur le coût de production et ses méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques (aléas climatiques, ravageurs et maladies) et les bénéfices naturels liés à la production et, en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association.

Planning de distributions : les livraisons sont prévues, **tous les 15 jours,**

| | | | | | | | |
|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| 10/10/2024 | 24/10/2024 | 07/11/2024 | 21/11/2024 | 05/12/2024 | 19/12/2024 | 02/01/2025 | 16/01/2025 |
| 30/01/2025 | 13/02/2025 | 27/02/2025 | 13/03/2025 | 27/03/2025 | 10/04/2025 | 24/04/2025 | 07/05/2025 |
| 22/05/2025 | 05/06/2025 | 19/06/2025 | 03/07/2025 | 28/08/2025 | 11/09/2025 | 25/09/2025 | |
| | | | | | | | |

Modalités d'inscription : Vous pouvez vous inscrire pour une ou plusieurs demi-douzaines par distribution (nombre fixe pour toutes les distributions). Le prix de la demi-douzaine est de **2€50**

| Nombre de demi-douzaines par distribution | Prix par distribution | Nombre de distributions | Prix total du contrat |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| | 2 € 50x = | 23 | |

Distribution : les **jeudis de 18h30 à 19h30,**

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) : les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP.

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone (s) :

adresse Mail :

Fait à

le

Nom et signature précédé de la mention « lu et approuvé » (pour l'adhérent)
de l'adhérent

du producteur

du référent œufs

Dossier complet à remettre à : Claire BOULEY 19 rue Joffre à CHARTRETTES (**au plus tard le 05/10/24**)
comprenant :
- les chèques (voir le montant dans le tableau ci-dessus), libellés au nom de Marc CHAUVIN,
- le contrat d'engagement (en 1 exemplaire : un pour le producteur) signé avec vos coordonnées complètes et lisibles, y compris le mail.